



# INSCRIPTION À LA CANTINE POUR LA RENTRÉE 2025-2026

**MODALITÉS ET NOUVEAUTÉS !**

Rendez-vous sur :  
[superminot.marseille.fr](https://superminot.marseille.fr)  
à l'Accueil Superminot  
ou dans un Bureau Municipal de Proximité



VILLE DE  
MARSEILLE

# 5 étapes : 1 seul interlocuteur !

Dès aujourd'hui, si votre enfant est déjà préinscrit à l'école, procédez rapidement et simplement à son inscription à la cantine.

## 1. Connectez-vous sur [superminot.marseille.fr](http://superminot.marseille.fr)

Utilisez votre code Superminot et votre mot de passe pour vous connecter.

Si vous avez oublié votre code et/ou mot de passe, **ne créez pas un nouveau compte !** Envoyez simplement un mail à [admin-superminot@marseille.fr](mailto:admin-superminot@marseille.fr), pour bénéficier d'une aide à la connexion.

## 2. Faites votre inscription

Sur le site Superminot, cliquez sur "**La cantine**", puis sélectionnez "**S'inscrire à la cantine 2025-26**".

La liste de vos enfants apparaît, cliquez sur le bouton "**Faire une demande d'inscription**".

Sur cette page, vous pourrez :

- **mettre à jour vos informations personnelles** (n° de téléphone, adresse, e-mail...) ;
- **saisir votre numéro d'allocataire CAF**, pour que soit calculé, au plus juste, le tarif des repas\* ;  
Si vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF, vous pouvez nous **transmettre votre dernier avis d'imposition** ;
- **indiquer le type de repas consommé** par votre enfant (avec viande, sans viande, sans porc) ;
- **renseigner le planning hebdomadaire prévisionnel** de présence de l'enfant à la cantine. Ce planning sera appliqué par défaut pour le reste de l'année scolaire. (pour les changements, voir l'étape 4).

### Vous ne parvenez pas à vous inscrire ?

Votre enfant est préinscrit dans une école mais vous rencontrez des difficultés d'utilisation du site internet Superminot ? Plusieurs possibilités :

- envoyer un mail à [cantine@marseille.fr](mailto:cantine@marseille.fr) ;
- appeler le 3013 Allô Mairie ;
- aller à l'Accueil Superminot ;
- aller dans un Bureau Municipal de Proximité.

### Votre enfant est en situation de handicap et doit disposer d'une prise en charge spécifique ?

Contactez le service Handicap au 04 91 55 92 70 ou par mail à [suiviah@marseille.fr](mailto:suiviah@marseille.fr) qui fera le lien avec les services de l'Éducation nationale.

### Votre enfant a des allergies alimentaires et/ou doit bénéficier d'un repas spécifique pour des raisons de santé ?

Contactez le service « Prestations alimentaires » au 04 91 55 33 55 ou par mail à [cantine-pai@marseille.fr](mailto:cantine-pai@marseille.fr)

### 3. Validation de votre dossier

Une fois votre démarche en ligne terminée, vous recevrez une confirmation par mail de l'inscription de votre enfant.

### 4. Commandez vos repas à l'année **NOUVEAU**

**À SAVOIR :** Vous n'avez plus besoin de remplir de coupon d'inscription tous les mois ! Vous pouvez désormais définir un planning annuel pour votre enfant.

#### **Besoin de modifier un jour ou plusieurs jours ?**

C'est possible à tout moment, en respectant un délai de 5 jours, directement sur le site Superminot.

### 5. Facturation et paiement des repas **NOUVEAU**

Désormais, seuls les repas consommés sont facturés. Les factures sont émises le mois suivant la consommation et mises à votre disposition sur le compte Superminot. (par exemple, la facture des repas de septembre sera disponible en octobre).



### Le paiement :

→ Nos solutions en ligne, pratiques et sécurisées pour éviter de vous déplacer ! Sur le site internet Superminot :

- par **prélèvement bancaire** ;
- par **Carte Bancaire**.

**+ Pratique  
+ Sécurisé  
- Contraignant**

### Paiement en guichet :

→ Par **Carte Bancaire**. Plusieurs points d'encaissement :

- à l'Accueil Superminot (40 rue Fauchier, 13002 Marseille) ;
- dans les Bureaux Municipaux de Proximité (liste sur [marseille.fr/bmdp](http://marseille.fr/bmdp)).

→ Par **chèque** à l'ordre de « Régie Superminot » (accompagné du coupon de règlement ou en inscrivant au dos du chèque la référence se trouvant sur votre facture) :

- à déposer à l'Accueil Superminot ;
- à envoyer à l'adresse suivante :

*Régie Superminot, 40 rue Fauchier, 13233 Marseille CEDEX 20.*

→ En **espèces** :

- exclusivement à l'Accueil Superminot.

Dans le cas d'une **garde alternée**, les parents peuvent demander à la Ville de Marseille une cogestion du dossier de l'enfant par mail : [admin-superminot@marseille.fr](mailto:admin-superminot@marseille.fr).  
Chaque parent peut alors gérer les inscriptions pour sa période de garde.

### \*Barèmes et tarifs :

Repas gratuits pour les familles ayant un Quotient familial CAF (QF) inférieur à 351.

1.83€ le repas pour les familles ayant un QF compris entre 351 et 660.

3.67 € le repas pour les familles ayant un QF supérieur à 660.



Mon code Superminot.....

Mon mot de passe personnel.....

### QR Code Site Internet Superminot



VILLE DE  
MARSEILLE



## NOUVEAUTÉS CANTINE

Rentrée scolaire 2025 - 2026

Inutile de vous connecter à l'application SoHappy ! Désormais toutes vos démarches se font via le site Internet Superminot, à l'Accueil Superminot ou dans un Bureau Municipal de proximité.

- Inscription,
- Type de repas,
- Gestion du planning de présence,
- Consultation et édition des factures,
- Paiement des factures.

Plus d'informations sur : [marseille.fr/ecoles/cantines](https://marseille.fr/ecoles/cantines)

Superminot.marseille.fr : c'est super pratique !

Pour effectuer vos démarches en ligne et/ou mettre à jour vos informations personnelles, connectez-vous avec votre code Superminot et votre mot de passe personnel.

**Pour ne pas oublier votre Code Superminot, notez-le sur la carte-mémo ci-dessous et conservez-la précieusement !**



# MA CARTE MÉMO SUPERMINOT





Chaque jour, nous agissons pour simplifier votre quotidien. Votre enfant mérite le meilleur : alimentation, conditions d'accueil, animations, écoles dignes. C'est mon engagement au service de toutes les petites Marseillaises et de tous les petits Marseillais ! Marseille se transforme, pour vous !

*Benoît Payan*

Benoît PAYAN,  
Maire de Marseille

## Contacts

Ville de Marseille :

[Superminot.marseille.fr](https://www.superminot.marseille.fr)

### Accueil Superminot

40 rue Fauchier, 13002 Marseille.

[cantine@marseille.fr](mailto:cantine@marseille.fr)

Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

### Bureaux Municipaux de Proximité

Liste disponible sur <https://www.marseille.fr/bmdp>

ou en scannant le QR Code ci-dessous :



### Service chargé du suivi des troubles et allergies alimentaires

04 91 55 33 55

[cantine-pai@marseille.fr](mailto:cantine-pai@marseille.fr)

Allô Mairie 3013 ( appel gratuit)

